

**DELIBERATION N° 30/2015
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 24 novembre 2015**

Construction du lycée français international Charles de Gaulle de Pékin

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration accorde un financement complémentaire de 5,5 millions d'euros pour le projet de construction du nouveau lycée français international de Pékin, ce financement étant assuré par l'Agence pour un montant de 5 millions d'euros et par l'établissement pour un montant de 0,5 million d'euros.

Nombre de votants: 26 Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 24 novembre 2015

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Anne-Marie DESCÔTES